



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12/07/2024

CHAMBRE D'APPEL FFBB – SECTION FINANCIERE

CHAMBRE D'APPEL – SECTION FINANCIERE

A la suite des recours formés par LEVALLOIS BASKETBALL (NM1), PORNIC BASKET SAINT MICHEL (NM2) et RENNES AVENIR (NF3) contre les décisions prises par la Commission de Contrôle de Gestion (CCG), la Chambre d'Appel – Section Financière a auditionné les clubs le 9 juillet 2024 au siège de la Fédération.

Après examen des éléments produits, la Chambre d'Appel a pris les décisions suivantes :

Clubs	Décisions CA
LEVALLOIS BASKETBALL	<ul style="list-style-type: none">Engagement de l'équipe 1^{ère} en NM1 pour la saison 2024/25Saisine de la CCG quant à la validation du budget 2024/25 et l'éventuel encadrement des charges de personnels
PORNIC BASKET SAINT MICHEL	<ul style="list-style-type: none">Confirmation de la décision de la CCG : rétrogradation en championnat de Ligue Régionale
RENNES AVENIR	<ul style="list-style-type: none">Confirmation de la décision de la CCG : engagement de l'équipe 1^{ère} en NF3 pour la saison 2024/25

Ce relevé de décisions est rendu public conformément à l'article L.132-2 alinéa 4 du Code du Sport.